



**COMITÉ SYNDICAL**  
Délibération n° 9

**SEANCE DU 23 JANVIER 2022**

L'an 2023, le 23 janvier à 10h00, s'est réuni au siège du SDE07 à Privas, le Comité syndical du SDE, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

Membres convoqués : 102

Membres présents : 60

Pouvoir : 1

Excusés : 23

Membres votants : 61

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2022**

**AFFECTATION RESULTATS 2022**

Article-Libellé	N°	Restes à réaliser 2022		Résultats de clôture 2022	Résultat cumulé
		Recettes	Dépenses		
Section d'investissement	1	4 290 364,37	3 571 958,64		2 229 732,14
Solde d'Exécution Inv reporté	1			-158 411,98	
Frais d'Etudes	2031		227 000,00		
Frais de recherche	2051				
Autres communes CEE	204		120 000,00		
Travaux	21				
Travaux EP	23				
Part Inv Communes	13				
MOT	4548	3 224 958,64€	4 290 364,37€		
Section de fonctionnement					150 000,00

Affectation au 1068

Excédent reporté en Fonctionnement

**AR Prefecture**

007-250700358-20230123-2023012-BF  
Reçu le 25/01/2023

Compte tenu du résultat net, Le Vice-Président propose aux membres du comité syndical :

- D'affecter une partie du résultat de la section de fonctionnement (2 229 732,14€) à la section d'investissement, au compte 1068 (excédents capitalisés) afin de contribuer au financement des travaux nouveaux d'électrification et des nouvelles compétences.
- 150 000€ resteront en excédent reporté à la section de fonctionnement au 002 (résultat de fonctionnement reporté)

Où cet exposé et après en avoir pris connaissance, les membres de l'Assemblée décident à l'unanimité

- D'approuver l'affectation des résultats présentés

Extrait certifié conforme,

Le Président,

Patrick COUDENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture le .....et de sa publication ou notification le .....